

CDD : Un lapin de plus dans le chapeau

Contre toute attente, alors qu'il s'agissait de négocier le 10 mars 2009 au matin sur le projet d'accord sur le recours aux CDD, la Direction a mis sur la table la création d'une brigade volante des personnels des Radios Locales !

Cette énormité consistera, pour toutes les nouvelles recrues au sein du réseau France Bleu à faire les frais d'une clause de mobilité de trois années ! En clair, après avoir subi la précarité en CDD, la double peine sera appliquée aux nouveaux CDI.

Ils seront toujours les variables d'ajustement de la DRH !

Au cours de cette même réunion, l'annonce de 30 intégrations, seulement, en contrepartie de la signature du projet d'accord a été faite.

Et pourtant accord ou pas Radio France doit recruter pour continuer à fonctionner.

Et bien au-delà des chiffres qu'elle avance ! Quant au projet d'accord, il s'assoit allègrement sur le Code du Travail et la Convention Collective.

Négociation sur le recours aux CDD ?

Création d'une clause de mobilité pour les nouveaux CDI !

Création d'une brigade volante pour les personnels du réseau France Bleu et tout cela sans passer par les instances! Il fallait y penser !

Concernant le projet d'accord, la Direction prévoit l'intégration de 30 personnes fin juin 2009 dans le cas de la signature de l'accord!

Avancer le chiffre de 30 intégrations sur l'ensemble de Radio France, alors que les données connues jusque là faisaient état de plusieurs centaines de personnes, relève de la prestidigitation.

Il y aurait dans un an une seconde vague d'intégrations de 30 personnes, toujours pour l'ensemble de Radio France, mais suite à une étude sur la « précarité ».

Tout cela est une vaste arnaque dans la mesure où de toute façon, pour continuer à fonctionner l'entreprise doit recruter.

La Direction a communiqué l'état des CDD qui pourraient faire l'objet d'une intégration : 95 personnes. Pour elle, les personnels doivent avoir travaillé 760 jours à temps plein à Radio France, sans reconnaissance de l'ancienneté dans l'audiovisuel public.

A titre indicatif, parmi les 95 personnes intégrables, il y aurait :

- 23 PARL, 2 Chargé-e-s d'accueil, 8 Attaché-e-s de production,
- 18 Opérateurs du son régions, 6 Opérateurs du son Paris,
- 3 Gestion/Documentation, 4 Chargé-e-s de réalisation.

On est loin de la réalité et des droits acquis de fait par toutes celles et tous ceux qui sont maintenus en CDD depuis plusieurs années.

Concernant les critères de recrutement, la Direction semble reconnaître l'ancienneté, mais elle entend « pondérer » en recueillant l'avis de la hiérarchie. On a vu récemment des personnels écartés après plus de 1000 jours d'ancienneté au seul motif de leur manque de compétence ou de profil inadéquat ! Le fait du Prince ! Où est l'incompétence ?

Les dispositions contenues dans le projet d'accord sont pour Radio France l'occasion de mettre en place pour l'avenir un « CDD maison » au mépris des dispositions de la Convention Collective et du Code du Travail, à la fois en limitant dans le temps la durée de collaboration en CDD (*3 ans, dans certains cas 4 ans*) et en légitimant le recours aux CDD quelqu'en soit le motif.

Pour SUD cette négociation est un nouveau passage en force de la Direction pour faire reculer les droits des salariés et ériger en politique le maintien des salariés dans la précarité et la flexibilité.

La DRH continue à clamer : « Que les salariés fassent valoir leurs droits ».

Pour une fois nous sommes d'accord !

Paris, le 10 mars 2009